ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

veaux

Question écrite n° 1975

Texte de la question

M. Yves Deniaud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la crise que connaissent les producteurs de veaux. La hausse des cours des aliments d'allaitement, en forte concurrence avec l'alimentation humaine, et la baisse tendancielle de la consommation observée depuis quelques années sont les causes principales de la crise. Celle-ci a des conséquences sur la régulation de la production laitière comme sur la production de bovins adultes, et fragilise une filière qui connaît, par ailleurs, une forte concurrence extérieure. C'est pourquoi, face à cet enjeu majeur pour nos éleveurs, il demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette crise.

Texte de la réponse

La filière du veau de boucherie est confrontée à d'importantes difficultés liées à un déséquilibre entre l'offre et la demande de viande de veau, ainsi qu'au renchérissement des coûts de production, en particulier de la poudre de lait. Afin de préserver la rentabilité du secteur et le revenu des éleveurs, des travaux ont été menés avec les représentants de la filière et le conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER). Ces rencontres ont abouti à proposer un cadre interprofessionnel visant à mieux maîtriser la production et à relancer le secteur, tout en tenant compte de la situation des éleveurs. La mise en place d'un plan de soutien de 7,8 millions d'euros à la filière dont 1,5 million d'euros supplémentaires au titre du fonds d'allègement de charges (FAC) a été annoncée le 21 août 2007. Ce programme prévoit par ailleurs des mesures d'adaptation du nombre de places dans les exploitations ainsi que des compensations des pertes subies par les entreprises d'intégration et l'accompagnement de la restructuration des grandes entreprises. L'office de l'élevage complétera ces dispositions par des actions de recherche et de promotion. En outre, la défense de la production française de veau a été assurée en obtenant, en juin 2007, au niveau communautaire de réserver aux seuls bovins de moins de huit mois, la dénomination « veau ».

Données clés

Auteur : M. Yves Deniaud
Circonscription : Orne (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1975
Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : Agriculture et pêche
Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 juillet 2007, page 5004
Réponse publiée le : 13 novembre 2007, page 7032